

EMPLOI. L'annonce de la réduction drastique des contrats aidés suscite de nombreuses inquiétudes.

# Assosphère : « Pourquoi il ne faut pas supprimer les contrats aidés »



► François Cauchy et Gilles Lleras, de l'Assosphère, plaident en faveur des emplois aidés. (A. G. G.)

**L**es Pyrénées-Orientales recensent pas moins de 1 300 associations qui emploient quelque 11 000 salariés. Ce qui représente tout de même 10 % de l'emploi privé. Tout un pan de l'économie départementale que la réduction drastique des emplois aidés (qui vient à favoriser la réinsertion des personnes au RSA, des travailleurs handicapés et des chômeurs) remet aujourd'hui en cause. « Les contrats aidés, qui représentent une aide moyenne de 800 euros par mois pendant deux ans, ne concernent qu'une toute petite partie des emplois associatifs », précise François Cauchy, de l'Assosphère, qui accompagne les porteurs de projet dans leurs démarches, conseille les associations du cru et gère même les paies pour le compte de 140 d'entre elles. « Seulement entre un quart et un tiers des salariés dont nous nous occupons concernent de tels contrats, renchérit le Monsieur emploi de l'Assosphère, Gilles Lleras. Mais dans la plupart des cas, il s'agit de la première embauche. Sans ça, beaucoup d'associations risquent de devoir mettre la clé sous la porte. Et certains des salariés concernés devront retourner au RSA. »

## « Des tremplins pour les associations »

Les responsables de l'Assosphère ont commencé à faire l'embrouille dès début juillet. Lorsqu'ils ont appris que les quotas d'attribution pour l'année étaient épuisés et que, cette fois, il n'y aurait pas de rallonge. Les récentes annonces de la ministre du Travail, Marisol Touraine, ont fini de confirmer leurs craintes.



Macron est persuadé que les contrats aidés sont une aide sociale conjoncturelle, voire électoraliste, peste Gilles Lleras. Pour lui, ils n'ont aucun intérêt. « Afin de motiver sa décision de réduire sensiblement le nombre de contrats aidés, le gouvernement met en avant le fait que la majeure partie de ces contrats ne débouchent pas sur un emploi durable. « Il est vrai que les collectivités ne prévenaient pas, concède François Cauchy. Mais dans les associations, les deux tiers des contrats aidés sont pérennisés. Les statistiques officielles du ministère du travail le confirment ! ». En clair : dans le secteur associatif, la plupart des contrats aidés atteignent leur objectif. C'est pourquoi l'Assosphère prône leur maintien. « Pour les associations, ces contrats sont des tremplins, des starters », plaide Gilles Lleras. On embauche quelqu'un qui sera aidé pendant deux ans et pendant ce temps, on développe l'activité afin de pouvoir pérenniser le contrat. »

## Combien mettront la clé sous la porte ?

Ce mode de fonctionnement, l'association Roule ma frite, dont l'activité de base est la

transformation d'huile recyclée en carburant pour moteurs ou chaudières, le connaît bien. « Les quatre salariés que nous avons ont tous été embauchés en contrat aidé, indique son président, Alain Vernet. L'un d'entre eux passe en CDI sans aide en octobre. Par contre, nous avons un autre collègue qui est en contrat aidé depuis un an. Le prolongement de l'aide vient d'être refusé. On n'est pas sûr de pouvoir le garder... » Roule ma frite collecte aujourd'hui des huiles de friture usagées dans près de 800 restaurants. Mais sans contrats aidés, Alain Vernet ne sait pas s'il pourra embaucher assez de monde pour continuer à ce rythme. Et ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. Dans les associations sportives et culturelles, la raréfaction des contrats aidés pourrait également avoir des conséquences funestes. Surtout compte tenu du caractère soudain de la mesure, qui ne laisse pas aux structures concernées le temps de se réorganiser.

Arnaud Androux

► L'Assosphère organise le 28 septembre, à 18 h 30, une réunion de crise à laquelle toutes les associations du département embauchant des contrats aidés sont conviées. Partez-vous au 11 avenue Ampère, au mas Guisard.